

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2016

L'an deux mille seize, le dix mars à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal d'Olonne-sur-Mer se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Maire, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le quatre mars deux mille seize, (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

PRESENTS: Mme PINEAU Florence, M. MOREAU Yannick (départ à 20 h 25), M. HOUSSAINT Patrick, Mme LOPEZ Sophie, M. BLANCHARD Alain (arrivée à 19 h 29), Mme BOSSARD Françoise, Mme ROUSSEAU Lucette, M. CHENECHAUD Jean-Claude, M. BENELLI Frédéric, Mme DELPIERRE Christine, Mme GAYDA Catherine, M. MALLOCHET Gérard, Mme MERLE Colette, M. YOU Michel, M. MARCHAND Bernard, M. FOURNIERE Claude, Mme BUREAU Brigitte, M. JEGU Didier, Mme LADERRIERE Sophie, M. CHAIGNE Nicolas, M. CHENECHAUD Nicolas, M. GROUSSEAU André, Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric.

ABSENTS EXCUSES: M. MOREAU Yannick (départ à 20 h 25), M. BLANCHARD Alain (arrivée à 19 h 29), M. RUCHAUD Daniel, Mme REHAULT Marie-Françoise, Mme SILARI Nathalie, Mme AUGRY Valérie, Mme RIMBAUD Christelle, M. BROSSEAU Stéphane, ayant donné respectivement pouvoir à HOUSSAINT Patrick, Mme PINEAU Florence, M. BENELLI Frédéric, Mme MERLE Colette, Mme ROUSSEAU Lucette, Mme LADERRIERE Sophie, Mme BUREAU Brigitte, M. CHAIGNE Nicolas.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur CHAIGNE Nicolas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations 1-1-13 à 1-1-14		
Nombre de Conseillers en exercice :	;	33
Nombre de présents :		26
Nombre de votants :		33
Délibérations 7-1-22 à 8-8-27	2	
Nombre de Conseillers en exercice		33
Nombre de présents :		27
Nombre de votants :		33
Délibération 7-1-28		
Nombre de Conseillers en exercice :		20
Nombre de présents :		33
	_	27
Nombre de votants :	77 T	32



Délibérations 7-1-29 à 34 Nombre de Conseillers en exercice : Nombre de présents : Nombre de votants :	33 27 33
Délibération 8-8-35 Nombre de Conseillers en exercice : Nombre de présents : Nombre de votants :	33 26 33
Délibérations 2-1-15 à 3-6-21 Nombre de Conseillers en exercice : Nombre de présents : Nombre de votants :	33 26 33

Madame PINEAU Florence, Maire, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le onze mars deux mille seize.

Vu les articles L.2121-20 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Florence PINEAU, Maire, a sollicité les membres du Conseil Municipal, pour qu'il soit procédé à un vote par scrutin public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté ce mode de scrutin.

1. Commande Publique

1.1. Marché public

1.1.13 Avenant n° 5 - marché de travaux d'aménagement ZAC de Belle Noue

Dans le cadre de la réalisation du lotissement communal de la « ZAC de Belle Noue il est proposé une prolongation du délai sur les tranches fermes et conditionnelles.

Le Conseil Municipal:

➤ à l'unanimité,

- se prononce favorablement sur cet avenant,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à le signer.



1. Commande Publique

1.1 Marchés Publics

1.1.14 Avenant à la convention de groupement de commandes pour la mission d'accompagnement au niveau des ressources humaines pour la fusion des Villes des Sables d'Olonne et d'Olonne sur Mer.

Dans le cadre de la création au 1^{er} janvier 2018 d'une commune nouvelle regroupant la Ville des Sables d'Olonne et la Ville d'Olonne sur Mer, les deux collectivités ont décidé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public, portant sur la mission d'accompagnement au niveau des ressources humaines pour la fusion des Villes des Sables d'Olonne et d'Olonne sur Mer, et ont approuvé la convention constitutive correspondante.

Suite à une première consultation des entreprises infructueuse du fait du caractère inadapté des offres reçues, il est proposé par voie d'avenant de modifier l'article 9 *évaluation des besoins et forme des marchés * pour augmenter la participation financière de chaque commune » afin que chaque membre s'engage à hauteur de 25 000 € HT maximum.

La forme et les modalités du marché à intervenir seront précisées lors de sa passation.

Le Conseil Municipal

- moins 5 contre (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la mission d'accompagnement au niveau des ressources humaines pour la fusion des Villes des Sables d'Olonne et d'Olonne sur Mer.

2. Urbanisme

2.1 Documents d'urbanisme

2.1.15 Convention de PUP Allée du Jade pour l'extension du réseau d'assainissement

Une demande de certificat d'urbanisme déposée le 2 octobre 2015 pour la division en 4 lots d'une propriété bâtie située Allée du Jade et Rue Ernest Landrieau, nécessite d'étendre le réseau d'assainissement sur un linéaire de 60 m dans l'Allée du Jade.

Le coût de cette opération s'élève à 17 700 € HT. La convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) sera conclue avec la SARL « la Première », propriétaire des terrains.

Le document transmis détermine la démarche à mettre en œuvre.



Le Conseil Municipal:

- à l'unanimité,
- autorise Madame le Maire à signer la présente convention, ainsi que tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

2. Urbanisme

2.1 Documents d'urbanisme

2.1.16 Convention de reversement de la participation PUP de l'Allée du Jade auprès de la CCO

Il est nécessaire de formaliser par une convention de reversement au profit de la Communauté de Communes des Olonnes (CCO) maitre d'ouvrage, la somme de 17 700 € perçue au titre du Projet Urbain Partenarial (PUP) pour l'extension du réseau collectif d'assainissement d'eaux usées Allée du Jade, dont société SARL La Première est propriétaire.

Le Conseil Municipal

- à l'unanimité,
- délègue tous pouvoirs à Madame le Maire pour conclure et signer avec la CCO une convention de reversement d'un montant de 17 700 € HT, ainsi que tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.
- 3. Domaines et Patrimoine
 - 3.5. Autres actes de gestion du domaine public3.5.17 Déclassement d'un délaissé communal Impasse de la Dorne

Messieurs Jean-Marie GUILLET et Paul FUZEAU, propriétaires d'une maison d'habitation sise 24 rue Docteur Charcot, souhaitent acquérir le délaissé communal jouxtant l'arrière de leur propriété desservie par l'Impasse de la Dorne, d'une superficie de 2 m².

Avant de procéder à cette cession, il convient de déclasser ce délaissé communal.

Le Conseil Municipal:

- à l'unanimité,
- approuve le déclassement du délaissé communal sis Impasse de la Dorne.



3. Domaines et Patrimoine

3.5 Autres actes de gestion du domaine public
3.5.18 Approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour la mise en accessibilité

En octobre 2015, la ville d'Olonne sur Mer a déposé un dossier de demande d'Ad'ap regroupant 10 établissements recevant du public, qui doit faire l'objet d'une approbation par l'Assemblée Délibérante.

Cette programmation prévoit des travaux de mise aux normes d'accessibilité sur les exercices 2015 et 2016, afin que tous les bâtiments recevant du public soient aux normes au plus tard le 1^{er} janvier 2017.

Le document transmis liste les bâtiments concernés et la programmation des travaux correspondants.

A ce jour, la ville d'Olonne sur Mer a déjà consacré 118 117,67 € pour la mise en conformité de ses ERP. Une enveloppe de 432 470,59 € HT est nécessaire pour finaliser cette mise en conformité. Un budget de 550 588,26 € HT aura donc été mobilisé pour la ville d'Olonne sur Mer.

Le Conseil Municipal:

- à l'unanimité.
- valide la proposition de l'agenda d'accessibilité programmée.

3. Domaines et Patrimoine

3.6 Autres actes de gestion du domaine privé 3.6.19 ZAC de Belle Noue : vente du lot 60 à la société Les villages d'Or

Conformément au programme de mixité intergénérationnelle de la ZAC de Belle Noue, le lot 60 avait été affecté à la réalisation d'une résidence sénior.

La société des Villages d'Or a fait part de son intérêt pour réaliser cet équipement et présente toutes les garanties pour atteindre les objectifs fixés.

La négociation entreprise avec Les Villages d'Or a permis d'acter une opération de 86 logements dont 78 T2 de 40 m² et 8 T3 de 60 m², ainsi que 100 m² de locaux communs sous la responsabilité d'un régisseur salarié de la copropriété.

Les loyers envisagés seraient de 500 € pour un T2 charges comprises et 840 € pour un T3.

Les conditions de la vente sont listées ci-après :

- surface de plancher à construire environ 4000 m² sur 4 niveaux dont 1 partiel (R+3),
- pré commercialisation d'au moins 50 % du chiffre d'affaire résultant des contrats de réservation,
- indemnité d'immobilisation de 50 000 € au bénéfice de la collectivité.



Le Conseil Municipal:

- moins 3 abstentions (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon)
- > moins 2 contre (Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
- consent à la vente du lot 60 de la ZAC de Belle Noue cadastré AL 321 pour 5973 m² au prix Hors Taxes de 728 150 €, conforme au bilan de la ZAC et à l'estimation des domaines, soit 855 600 € TVA sur marge comprise au bénéfice de la SA Les Villages d'Or, domiciliée 1421 avenue des Platanes 34970 LATTES,
- délègue tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour mener à bien ce dossier.

3. Domaines et Patrimoine

3.6 Autres actes de gestion du domaine privé3.6.20 ZAC de Belle Noue : vente des lots 13, 14, 36 et 37 à la Société Georges V Atlantique (groupe NEXITY)

La ZAC de Belle Noue offre une diversité d'habitats conforme aux objectifs de mixité sociale et urbaine préconisée dans le Schéma de Cohérence Territorial (ScoT) et dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) : 48 lots libres ont été cédés depuis 2012, le dernier lot étant sous compromis.

Deux ilots ont été réservés à du logement collectif social.

Il reste à construire les 2 ilots réservés au logement collectif libre. La Société Georges V Atlantique (groupe NEXITY) sisé 9 rue Françoise Giroud - 44000 Nantes, a proposé l'acquisition de ces 2 ilots pour y réaliser, en ossature bois sur 3 niveaux, 2 immeubles de 14 logements répartis en T2 et T3 au prix total de 240 000€ HT.

Les conditions de la vente sont rappelées ci-dessous :

- les lots 14 et 37 sont affectés à un immeuble R + 2,
- les lots 13 et 36 sont constructibles à R + 1 maximum (le projet envisagé y prévoit du stationnement).
- la bande latérale de 3m longeant les lots 13 et 36 est reportée le long des lots 12 et 35 pour assurer le cheminement traversant d'une courée à l'autre,
- une pré-commercialisation de 40 % des recettes des logements du programme, totalisant un maximum de 2000m² de surface de plancher, est nécessaire pour la réalisation de l'acte de transfert de propriété,
- une indemnité d'immobilisation du terrain de 5 % du prix TTC soit 6 978,55 € pour les lots 13 et 14 et 7 101,58 € pour les lots 36 et 37.

Il est convenu de céder à la Société Georges V Atlantique (groupe NEXITY), d'une part les lots 13 et 14 d'une superficie respective de 351 m² et 812 m² pour un montant de 118 951,95 € HT, et d'autre part les lots 36 et 37 d'une superficie respective de 370 m² et 813 m² pour un montant de 121 048,05 € HT soit un montant global de 240 000€ HT.



Le Conseil Municipal :

- moins 3 contre (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon)
- consent à la vente précisée ci-dessus,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération et lui déléguer tous pouvoirs pour mener à bien ce dossier.

3. Domaines et Patrimoine

3.6 Autres actes de gestion du domaine privé 3.6.21 ZAC de Belle Noue : vente du lot 4 à Madame Emilie GLISE

Dans la ZAC de Belle Noue, la vente du lot 4 à Madame Emilie GLISE, permet d'achever le programme des 49 constructions individuelles.

Il est donc proposé de consentir à la vente de ce lot à Madame Emilie GLISE.

Le Conseil Municipal:

- à l'unanimité,
- consent à la vente du lot 4 de la ZAC de Belle Noue, cadastré AK 540 pour 383 m² au prix Hors Taxes de 40 215 € conforme au bilan de la ZAC et à l'estimation des domaines, soit 47 192,30 € TVA sur marge comprise au bénéfice de Madame Emilie GLISE,
- délègue tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour mener à bien ce dossier.

4 Fonction Publique

4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale4.1.22 Tableau des effectifs

Suite à l'obtention d'un concours et l'avis favorable de la Commission Administrative du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée pour retenir un agent sur liste d'aptitude, il est proposé la modification du tableau des effectifs comme suit :

- Postes à supprimer :
 - o 1 adjoint administratif de 2ème classe,
 - o 1 adjoint du patrimoine de 1^{ére} classe,
- Postes à créer :
 - o 1 adjoint du patrimoine de 1ère classe,
 - o 1 adjoint administratif de 1ère classe,
 - 1 technicien territorial.



Le Conseil Municipal:

- à l'unanimité,
- se prononce sur les modifications du tableau des effectifs, étant précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016 de la commune,
- autorise Madame le Maire à prendre les arrêtés individuels correspondants.

7. Finances Locales

7.1. Décisions budgétaires 7.1.23 Budget primitif 2016

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 2 mars 2016 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le budget 2016 relatif au budget Ville, aux budgets annexes Quartier de Belle Noue (ZAC), La Léonière, La Bauduère et Service Public Industriel, sont présentés au Conseil Municipal pour approbation.

1 - BUDGET COMMUNE

1.1 - EQUILIBRE ET TAUX

Equilibre du budget

Le Budget Primitif de la Commune s'équilibre à 13 505 026,08 € en fonctionnement et à 7 377 976,01 € en investissement.

Reprise anticipée prévisionnelle des résultats 2015

Dépenses fonctionnement 2015	11 464 278,02	
Recettes fonctionnement 2015	14 438 080,14	
Résultat fonctionnement 2015	2 973 802,12	+ 2 973 802,12
Dépenses investissement 2015	6 995 588,26	
Recettes investissement 2015	6 998 350,16	
Résultat investissement 2015	2 761,90	+ 2 761,90
Résultat global 2015		+ 2 976 564,02
RAR Investissement Dépenses	501 595,95	
RAR Investissement Recettes	276 711,99	
TOTAL	-224 883,96	-224 883,96



Affectation du résultat

Le compte administratif pour l'exercice 2015 n'étant pas arrêté à ce jour, les résultats prévisionnels de l'exercice 2015 sont repris au Budget Primitif 2016 et le résultat de fonctionnement sera affecté de la manière suivante :

affecté à l'investissement : 2 273 802,12 €,
repris en fonctionnement : 700 000.00 €.

Fiscalité

De 2001 à 2008, les taux d'imposition ont augmenté de + 2,10% par an en moyenne.

De 2008 à 2013, les taux d'imposition ont augmenté de +1,11% par an en moyenne.

Dans sa délibération du 22 avril 2014, le Conseil Municipal s'est engagé sur un Pacte de Modération Fiscale qui prévoit, sur l'ensemble du mandat 2014-2020, une augmentation annuelle moyenne des taux d'imposition de 1% environ.

Dans le respect de cet objectif, et sur la base d'une revalorisation annuelle des bases d'impositions de + 1,0% prévue par la loi de finances 2016, une évolution des taux est proposée comme suit :

Taux	2015	2016
Taxe d'habitation (TH)	14,56%	14,63%
Taxe sur le Foncier bâti (TFb)	16,83%	16,98%
Taxe sur le Foncier non bâti (TFnb)	53,14%	53,14%

Le produit attendu au titre de la fiscalité est arrêté à 5 991 662,00 €.

1.2 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

En 2012, ont été mises en œuvre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour 4 nouvelles opérations. Il s'agit de l'Avenue François Mitterrand, de l'Avenue Charles de Gaulle, de la Médiathèque communale et de l'aménagement paysager du Parc de la Jarrie.

Cette disposition permet de n'inscrire au budget de l'exercice en cours que les crédits nécessaires pour l'année.

Ceci entraîne une modification des montants inscrits au titre des autorisations de programme et des crédits de paiement des 4 opérations sur l'exercice 2016 dans le tableau sur « la situation des autorisations de paiement et crédits de paiement », présenté dans la délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2016 sur « le budget principal 2016 : AP/CP ».

Le tableau suivant récapitule les montants pour chaque opération avec les montants des travaux estimés à ce jour et les crédits de paiement évalués pour 2016.



SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

	Montant de l'AP		Montant des CP					
	Code	AP votée y	Révision de	Total cumulé	C.P. antérieurs	C.P. réalisés	C.P. ouverts	Restes à financer
Intitulé de l'AP	opération	compris	l'exercice 2016		(réalisations	au titre de	au titre de	(exercice au-delà
	Operation	ajustement			cumulées au	l'exercice	l'exercice	de 2016)
					01/01/2015)	2015	2016	
Avenue François	1206	5 950 000,00		5 950 000,00	1 888 553,11	188 746,01	620 000,00	3 252 700,88
Mitterrand								
Avenue Charles de	1205	1 500 000,00		1 500 000,00	710 898,47	10 784,74		778 316,79
Gaulle								
Médiathèque	0603	3 974 707,41	5 004,20	3 979 711,61	2 075 099,71	1 774 611,90	130 000,00	0,00
communale		F 4						
Aménagement	1204	1 500 000,00	675 000,00	2 175 000,00	281 168,22	629 843,93	900 000,00	363 987,85
paysager du parc							7	
de la Jarrie								

1.3 - LA PRIME ANNUELLE AU PERSONNEL MUNICIPAL

L'actualisation de la prime annuelle du personnel est indexée sur l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique.

Or en 2015, la valeur de ce point d'indice n'a pas évolué.

En conséquence, le montant forfaitaire de 2015, soit 1 472,00 €, est maintenu en 2016.

La prime annuelle est allouée à chaque agent communal travaillant à temps complet et son versement est effectué au prorata du temps de travail et de la durée de présence. Les absences pour maladie ne sont prises en compte qu'après 6 mois d'arrêt.

Elle sera versée pour moitié sur le salaire de juin et pour l'autre sur celui de novembre.

1.4 - CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLES PRIVEES OLONNAISES

Dans le cadre de sa participation équitable à la scolarité des enfants olonnais inscrits dans les écoles olonnaises, la Ville propose un maintien de la participation votée en 2015 au profit des enfants olonnais scolarisés dans les écoles privées olonnaises; cette participation respecte la parité avec le coût d'un enfant scolarisé dans les écoles publiques olonnaises.

La participation communale prévue au contrat d'association des écoles privées Saint-Joseph et Notre-Dame des Flots, est fixée à 259,00 € par enfant pour les primaires et 1 140,00 € par enfant pour les maternelles.

1.5 - PARTICIPATION FINANCIERE ECOLES PRIVEES SABLAISES ET CASTELOLONNAISES

Dans une volonté de parité pour tous les enfants olonnais, il est proposé un maintien de la participation communale, au regard de ce qui a été voté en 2015 par le Conseil Municipal, pour les élèves olonnais scolarisés dans des écoles maternelles et primaires privées sablaises et castelolonnaises. La participation communale au titre de l'année 2016 serait ainsi de 259,00 € par enfant pour les primaires et 1 140,00 € par enfant pour les maternelles.



2 - BUDGETS ANNEXES

2.1 - BUDGET QUARTIER BELLE NOUE (ZAC)

Le Budget Primitif Quartier Belle Noue (ZAC) s'équilibre à 2 071 019,50 € en fonctionnement et à 1 904 309,00 € en investissement.

Le compte administratif pour l'exercice 2015 n'étant pas arrêté à ce jour, les résultats prévisionnels de l'exercice 2015 sont repris au budget primitif 2016 du budget Quartier Belle Noue (ZAC).

Dépenses fonctionnement 2015	1 291 694,12	
Recettes fonctionnement 2015	1 291 694,12	
Résultat fonctionnement 2015	+ 0,00	+ 0,00
Dépenses investissement 2015	2 004 509,05	
Recettes investissement 2015	1 755 854,55	
Résultat investissement 2015	-248 654,50	-248 654,50
Résultat global 2015		248 654,50
RAR Investissement Dépenses	0,00	
RAR Investissement Recettes	0,00	
TOTAL	0,00	0,00

2.2 - LA LEONIERE

Le Budget Primitif La Léonière s'équilibre à 792 062,52 € en fonctionnement et à 1 444 125,04 € en investissement.

Le compte administratif pour l'exercice 2015 n'étant pas arrêté à ce jour, les résultats de l'exercice 2015 sont repris au budget primitif 2016 du budget La Léonière.

Dépenses fonctionnement 2015	662 062,52	
Recettes fonctionnement 2015	662 062,52	
Résultat fonctionnement 2015	+ 0,00	+ 0,00
Dépenses investissement 2015	1 315 255,04	
Recettes investissement 2015	653 192,52	
Résultat investissement 2015	-662 062,52	-662 062,52
Résultat global 2015	511	-662 062,52
7,		
RAR Investissement Dépenses	0,00	
RAR Investissement Recettes	0,00	
TOTAL	0,00	0,00



2.3 - LA BAUDUERE

Le Budget Primitif La Bauduère s'équilibre à 242 590,00 € en fonctionnement et à 241 180,00 € en investissement.

Le compte administratif pour l'exercice 2015 n'étant pas arrêté à ce jour, les résultats de l'exercice 2015 sont repris au budget primitif 2016 du budget La Bauduère.

Dépenses fonctionnement 2015	1 590,00	
Recettes fonctionnement 2015	1 590,00	
Résultat fonctionnement 2015	+ 0,00	+ 0,00
Dépenses investissement 2015	1 590,00	
Recettes investissement 2015	0,00	1
Résultat investissement 2015	-1 590,00	-1 590,00
Résultat global 2015		-1 590,00
RAR Investissement Dépenses	0,00	
RAR Investissement Recettes	0,00	
TOTAL	0,00	0,00

2.4 - SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le Budget Primitif Service Public Industriel et Commercial s'équilibre à 132 765,19 € en fonctionnement et à 97 654,26 € en investissement.

Reprise anticipée prévisionnelle des résultats 2015

r		
Dépenses fonctionnement 2015	55 489,00	
Recettes fonctionnement 2015	99 354,19	
Résultat fonctionnement 2015	+ 43 865,19	+ 43 865,19
Dépenses investissement 2015	65 198,69	
Recettes investissement 2015	108 152,95	
Résultat investissement 2015	+ 42 954,26	+ 42 954,26
Résultat global 2015		+ 86 819,45
RAR Investissement Dépenses	0,00	
RAR Investissement Recettes	0,00	
TOTAL	0,00	0,00



Affectation du résultat

Le compte administratif pour l'exercice 2015 n'étant pas arrêté à ce jour, les résultats prévisionnels de l'exercice 2015 sont repris au Budget Primitif 2016 et le résultat de fonctionnement sera affecté de la manière suivante :

affecté à l'investissement : 0,00 €
repris en fonctionnement : 43 865.19 €

Le détail de ces différents budgets est proposé à la suite du présent rapport.

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal

moins 5 voix contre (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric) adopte les taux d'imposition pour l'année 2016, à savoir :

TH: 14,63%TFb: 16,98%TFNb: 53,14%,

- moins 5 voix contre (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric) adopte les autorisations de programme et crédits de paiements,
- à l'unanimité, fixe la prime annuelle du personnel à 1 472,00 €,
- à l'unanimité adopte les conditions financières du contrat d'association avec les écoles privées olonnaises,
- moins 5 voix contre (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric) donne son accord sur la participation financière pour les enfants olonnais inscrits dans les écoles castelolonnaises et sablaises,
- ➤ moins 5 voix contre (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric) adopte le Budget Primitif Commune 2016, qui s'équilibre à 13 505 026,08 € en fonctionnement et à 7 377 976,01 € en investissement,
- ➤ moins 5 voix contre (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric) adopte le Budget Primitif Quartier de Belle Noue (ZAC) 2016 le Budget Primitif Quartier Belle Noue (ZAC) qui s'équilibre à 2 071 019,50 € en fonctionnement et à 1 904 309,00 € en investissement,



- ➤ moins 5 voix contre (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric) adopte Le Budget Primitif La Léonière 2016 qui s'équilibre à 792 062,52 € en fonctionnement et à 1 444 125,04 € en investissement,
- ➤ moins 5 voix contre (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric) adopte le Budget Primitif La Bauduère 2016 qui s'équilibre à 242 590,00 € en fonctionnement et à 241 180,00 € en investissement.
- ➤ moins 5 voix contre (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric) adopte Le Budget Primitif Service Public Industriel et Commercial 2016 qui s'équilibre à 132 765,19 € en fonctionnement et à 97 654,26 € en investissement,

7. Finances Locales 7.1. Décisions budgétaires 7.1.24 Tarifs 2016

Il est proposé de faire évoluer les tarifs suivants.

- Police Municipale
 - Droit de place camion vente aux particuliers : 200 €
- II. Office de tourisme
 - Marché de Noël : emplacement 25 € le Week-end, chalet 50 € le weekend
 - Taux de commissionnement : 10 % des ventes pour les associations
- III. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
 - Inflation de 0,40 %



TLPE OI	onne sur Mer	après la période	de transition	2009-2013
année d'application		2014	2015	2016
Base du tarif	€/m²	inflation 2012	inflation 2013	inflation 2014
publicité		1,20%	0,70%	0,40%
<50m²	15	15,2	15,3	15,4
>50	30			
enseignes		1,20%	0,70%	0,40%
< 12m²	13,5	13,7	13,8	13,9
de 12 à 50m²	27	27,3	27,5	27,6
> 50m²	54	54,6	55	55,2

IV. Stade Municipal – terrain synthétique

- Niveau départemental D4 à PH : gratuit
- Niveau régional DSR, DRH, DH : 7 € de l'heure ou 100 € la journée
- Niveau national amateur CFA2 à CFA : 7 € de l'heure ou 100 € la journée
- Niveau national pro et semi pro ligue 2 et ligue 1 : 200 € la ½ journée et 400 € la journée

Le Conseil Municipal

à l'unanimité,

- adopte les modifications ou les nouveaux tarifs présentés ci-dessus,
- prend acte que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1er avril 2016.
- prend acte que les autres tarifs actuellement en vigueur n'évoluent pas.

7. Finances Locales

7.3 Emprunts

7.3.25 Garantie d'emprunt Vendée Habitat : acquisition VEFA de 11 logements « Avenue de Gaulle »

Afin d'assurer l'acquisition en VEFA de 11 logements situés Avenue de Gaulle, Vendée Habitat a sollicité la ville d'Olonne sur Mer pour une garantie d'emprunt de 30 % des emprunts accordés par la Caisse des Dépôts et Consignations, d'une durée de 40 ans au taux d'intérêt réglementaire.

Il s'agit d'un emprunt de 500 000,00 € en Prêt Locatif Aidé d'intégration et un emprunt de 395 000,00 € en Prêt Locatif à Usage Social.

Le Conseil Municipal:

> à l'unanimité.

approuve les dispositions sur le Contrat de Prêt n° 46069 signé entre l'OPH VENDEE HABITAT, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,



autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec Vendée Habitat, déterminant la garantie de la ville d'Olonne sur Mer.

7. Finances Locales

7.3 Emprunts

7.3.26 Garantie d'emprunt Vendée Logement esh – construction d'un logement au lieudit « Le Clos des Salines »

Afin d'assurer la construction d'un logement situé au lieudit « Le Clos des Salines », Vendée Logement esh a sollicité la ville d'Olonne sur Mer pour une garantie d'emprunt de 30 % de l'emprunt accordé par le CFCM OCEAN de la Roche-sur-Yon, d'une durée de 30 ans au taux de 1,75 % l'an basé sur le taux du Livret A.

Il s'agit de couvrir un emprunt de 121 088,00 € en Prêt Social de Location Accession.

Le Conseil Municipal :

≥ à l'unanimité,

 adopte les dispositions suivantes sur le Contrat de Prêt n° 15519 39353 00020216661 signé entre Vendée Logement esh, ci-après l'Emprunteur et le CFCM OCEAN de la Roche-sur-Yon.

7. Finances Locales

7.5 Subventions

7.5.27 Convention avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer

Dans le cadre de sa mission de surveillance des plages, la ville d'Olonne sur Mer et la SNSM doivent conclure une convention pour une durée de deux ans, afin de permettre le recrutement, directement assurée par la commune, de 11 agents pour les saisons 2016 et 2017.

La convention prévoit également l'attribution d'une subvention à la S.N.S.M. correspondant à la participation de la commune pour la formation des Maîtres-Nageurs Sauveteurs fixée à 7 € par jour de service et par sauveteur.

Le Conseil Municipal

≥ à l'unanimité,

 autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention, avec la S.N.S.M et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

Compte rendu d'affichage du Conseil Municipal 10 mars 2016 Affiché le 11 mars 2016 Désaffiché le 11 mai 2016



7. Finances Locales 7.5. Subventions

7.5.28 Subventions aux associations et au CCAS

Partenaire des associations, la ville d'Olonne-sur-Mer contribue financièrement au soutien du dynamisme associatif notamment grâce à l'attribution de subventions.

ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE	VOTE 2016
Associations départementales	
UDAF de la Vendée	240,00 €
Banque alimentaire de Vendée	750,00 €
Les restaurants du cœur	250,00 €
Association Secours Populaire Français de Vendée	750,00 €
JALMALV Vendée	100,00 €
Associations locales	VOTE 2016
Association Secours Catholique	750,00 €
Association ARS	300,00€
Association des Conjoints Survivants	130,00 €
Les Amis des Cordeliers	450,00 €
Amicale Sablaise des déportés	300,00 €
Croix rouge délégation locale	750,00 €
Amicale Armée blindée Cavalerie-Chars de Vendée	100,00€
Amicale des parachutistes	100,00€
Ecole des Grands Parents Européens	76,00 €
Association "Par Amis" (Projet Foyer Godet)	450,00 €
Alcool Assistance	300,00€
ADMR	500,00€
ACTION CULTURELLE	VOTE 2016
Amicale Laïque Olonnaise	3 700,00 €
Olonne Jazz Danse	2 700,00 €
Olonne Jazz Danse (Subvention Exceptionnelle)	1 000,00 €
Cie Escarmouche	300,00 €
Focale 85340	400,00€
Vidéo 85340	300,00€
Olona	200,00 €
Arts Aiguilles et Fantaisies	200,00€
SHOW PARADE MBO	1 500,00 €
SHOW PARADE MBO (Subvention Exceptionnelle festival fanfare)	7 500,00 €
La petite lanterne	500,00 €
La petite lanterne (Festival Off)	1 500,00 €
La petite lanterne (Développement Café/Ciné)	1 000,00 €
Made in Cambodge -	250,00 €
Monster Prod	800,00€
Mini Z Club	150,00 €
Histoire Mémoire Passion	500,00€



real or element;	
Grains de Mémoire	500,00 €
Clef des chants	150,00 €
Les Amis de la Chapelle de Bourgenay	500,00 €
Bibliothèque Sonore de Vendée	250,00 €
Les tables d'Olonne (Jeux de Société)	250,00 €
Abracadabulles (Subv. Exceptionnelle prix vainqueur)	1 000,00 €
SPORTS OLONNE COMPETITION	VOTE 2016
Stade Olonnais Football	13 600,00 €
Tennis Club Olonnais	7 500,00 €
Stade Olonnais Badminton Club	1 850,00 €
Pays des Olonnes Cycliste	10 500,00 €
Pays des Olonnes Cycliste (Subvention Exceptionnelle- Course des	500,00 €
Amicale Laïque Tennis de Table	900,00 €
Tennis Ballon Olonnais	1 250,00 €
Tennis Ballon Olonnais (Subvention Exceptionnelle Championnat)	1 000,00 €
Canöe Kayak Côte de Lumière	500,00 €
Pétangue Olonnaise	2 000,00 €
Sport Canin Olonnais	700,00 €
Sub Atlantic Club	1 500,00 €
Défi voile (soutien sportif porteur d'un handicap)	800,00 €
Défi voile (Subvention Exceptionnelle)	800,00€
SPORTS OLONNE LOISIRS	VOTE 2016
UNSS Collège Paul Langevin- Association sportive	500,00 €
Amicale de la Retraite Sportive d'Olonne	900,00 €
La Foulée Verte	725,00 €
Sauv'terre Surf club	900,00 €
Club Sportif et Loisirs des Retraités des Olonnes (CSLRO)	300,00 €
Darts club des Tucs	300,00 €
Association Twirling l'Etoile Olonnaise	800,00 €
Bridge Club des Olonnes	500,00 €
SPORTS PAYS DES OLONNES	VOTE 2016
Revivre par le sport	250,00 €
Char à Voile des Olonnes	500,00 €
Dauphins du Pays des Olonnes	1 000,00 €
SEC Athlétisme	2 300,00 €
SEC Hand Ball	1 800,00 €
Les Archers Sablais	800,00 €
Beauséjour Gymnastique	4 000,00 €
Rugby Club Sablais	6 500,00 €
CEKAMPO	1 050,00 €
Activ'Gym	500,00 €
Club Hippique Sablais	300,00 €
Union judo Littoral Vendée (UJLV)	4 000,00 €
Vélo Club des Olonnes	700,00 €
EDUCATION JEUNESSE & FORMATION	VOTE 2016



Naturellement!	
Foyer Socio-Educatif (FSE) Collège Paul Langevin	500,00€
Association des Parents d'Elèves (APE) Pierre Mendès France	250,00 €
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) Marcel	250,00 €
Ecole des formations maritimes du littoral vendéen	1 000,00 €
Chambre Métiers et de l'Artisanat ESFORA -La Roche sur Yon	418,00 €
BTP Centre de Formation des Apprentis(CFA) AFORBAT 85 -La	399,00 €
CFA La Louisière - Les Herbiers	38,00 €
MFR Bournezau	38,00 €
CFA Nature - La Roche sur Yon	95,00 €
CFA - St Michel Mt Mercure	152,00 €
IFACOM - La Ferrière	38,00 €
MFR - Venansault	57,00 €
MFR - ST Jean de Monts "La Rivière"	76,00 €
MFR - Le Poiré sur Vie	38,00 €
MFR - Mareuil sur Lay	38,00 €
MFR - St Fulgent	19,00 €
MFR - Saint Michel en l'Herm	19,00 €
MFR - St Gilles croix de Vie	152,00 €
AREAMS (Association le Pavillon)	57,00 €
OCE Vendée - RASED	1 112,00 €
IME LES TERRE NOIRES	19,00 €
LYCEE PRO D ARBRISSEL	19,00 €
MFR Olonnes Atlantic	57,00€
DIVERS	VOTE 2016
Comité de jumelage A Laracha	1 000,00 €
Les Amis de Murat	600,00€
SNSM Vendée (Centre de Formation)	1 000,00 €
Association de Défense de l'Environnement de Vendée (ADEV)	600,00€
Association pour la Protection de la Nature au Pays des Olonnes	600,00€
Bénévoles du littoral Olonnois (BDLO)	250,00 €
Confrérie des fiefs vendéens	150,00€
Protection Civile du Pays des Olonnes	600,00€
Jardiniers de France - Pays des Olonnes	200,00€
NOUVELLES DEMANDES 2016	VOTE 2016
A.V.VA.S (Video et archéo sub aquatique)	500,00€
Les Z'elles des Sables (OLONA COP)	400,00 €
Collectif Burkina	250,00 €
UNC AFN - Changement de drapeau	500,00€
Cœurs Solidaires de Vendée (subvention exceptionnelle)	250,00 €
TOTAL	115 212.00 €



SUBVENTIONS AU CCAS ET A L'EHPAD	VOTE 2016
Subvention au CCAS (article 657362)	77 000,00 €
Subvention à l'Ehpad les Cordeliers (article 65737)	40 000,00 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	VOTE 2016
Aide Accession à la Propriété (article 20421-opération 9205)	20 000,00 €

Il est précisé que ces subventions aux associations (article 6574) d'une part, au Centre Communal d'Action Sociale (657362) d'autre part, ainsi qu'à l'Ehpad les Cordeliers (article 65737) sont inscrites en dépenses de fonctionnement aux articles budgétaires correspondants, à l'exception des subventions d'équipement qui sont inscrites, après avis et accord de Monsieur le Receveur Municipal, en section d'investissement.

Monsieur Claude FOURNIERE ne prend part au vote.

Le Conseil Municipal:

- à l'unanimité,
- adopte les subventions listées dans le tableau ci-dessus qui font l'objet d'une inscription budgétaire.

7. Finances Locales

7.5. Subventions

7.5.29 Programme d'accessibilité des bâtiments : demande de dotation de soutien à l'investissement 2016

Aujourd'hui, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à l'enveloppe de 500M€ du fonds de soutien à l'investissement local, nous proposons de déposer un dossier de demande de subvention pour la mise en accessibilité du cadre bâti communal, qui peut représenter de 20% à 50% du montant total des travaux, soit un montant maximum de 292 297,50 € HT. Les travaux subventionnables sont estimés à 584 595 € HT, soit 701 514 € TTC, et seront réalisés avant la fin du premier semestre 2016.

Le Conseil Municipal:

- à l'unanimité,
- approuve cette demande de subvention.
- autorise Madame le Maire à signer tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.



7. Finances Locales

7.5. Subventions

7.5.30 Projet d'aménagement du Parc de la Jarrie : appel à projets pour le renforcement des fonctions de centralité des bourgs centre – demande de dotation de soutien à l'investissement 2016

Dans le but de soutenir l'investissement public local, une dotation de soutien à l'investissement des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'un montant total de 800 M€ a été créée.

Le projet d'aménagement du parc de la Jarrie peut bénéficier d'une subvention à ce titre.

Le document transmis détermine les conditions d'attribution dudit fonds.

Le Conseil Municipal

- à l'unanimité,
- approuve cette demande de subvention,
- autorise Madame le Maire à signer tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

7. Finances Locales

7.10 Divers

7.10.31 Convention de remboursement consommation éclairage vitraux église Notre Dame

Dans le cadre de la mise en valeur de l'église Notre Dame d'Olonne, la ville d'Olonne sur Mer a fait réaliser des travaux d'éclairage extérieur de l'édifice, ainsi que l'illumination des vitraux depuis l'intérieur du bâtiment, à partir de l'armoire électrique de l'église Notre Dame, propriété de la paroisse qui en supporte les frais d'abonnement et la consommation y afférent.

Il convient de formaliser, par une convention, les modalités de remboursement de la consommation des éclairages extérieurs et des vitraux.

Le Conseil Municipal

- moins 3 absentions (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon)
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.



8 Domaine de compétences par thèmes

8.1 Enseignement

8.1.32 Projet de fermeture de classe : avis du Conseil Municipal

Par courrier du 8 février 2016, Mme la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de Vendée a avisé la ville d'Olonne sur Mer de la mise en étude, pour la rentrée scolaire 2016 du retrait d'un 6° emploi d'enseignant à l'Ecole élémentaire Marcel BAUSSAIS.

Il s'agit de la deuxième année consécutive que l'école Marcel BAUSSAIS fait l'objet d'une telle éventualité.

L'école a vu fermer sa 7e classe en septembre 2014. Un réel déséquilibre des infrastructures scolaires se projette si l'école Marcel BAUSSAIS ferme de nouveau une classe, alors que les effectifs totaux d'élèves de primaire n'ont pas varié sur 3 ans. Les projections des effectifs de maternelle restent stables, car en 2014 Olonne sur Mer comptabilise 104 naissances, dont l'âge d'entrée à l'école se situera en 2017/2018.

Le Conseil Municipal:

- à l'unanimité.
- exprime son opposition à cette décision de retrait d'emploi d'enseignant et donc à la fermeture d'une classe,
- demande à ce que cet avis soit transmis à Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de Vendée.
- 8. Domaines de compétences par thèmes

8.3 Voirie

8.3.33 Convention d'effacement de réseau Route des Amis de la Nature

Une convention, conclue avec le SYDEV, est proposée. Celle-ci porte sur les travaux d'effacement des réseaux électrique de la ROUTE DES AMIS DE LA NATURE.

Le document détermine le montant des dits travaux.

Le Conseil Municipal

- à l'unanimité,
- autorise Madame Le Maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique ROUTE DES AMIS DE LA NATURE.



8. Domaines de compétences par thèmes 8.4 Aménagement du territoire

8.4.34 Commission communale d'accessibilité : bilan 2015

Conformément à la loi, le rapport 2014/2015 de la Commission Communale d'Accessibilité de la ville d'Olonne-sur-Mer joint en annexe, présente les actions mises en œuvre par la collectivité en faveur de l'accessibilité des bâtiments et des espaces publics.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport 2014/2015 de la Commission Communale d'Accessibilité joint en annexe de la présente note.

8. Domaines de compétences par thèmes

8.8 Environnement

8.8.35 Marais des Loirs : convention de gestion durable

L'Agence de l'eau Loire Bretagne prévoit dans son 10ème programme, des aides financières pour les études et travaux permettant d'entretenir, restaurer les cours d'eau et les zones humides.

La mise en œuvre de la gestion et les travaux inclus dans le plan de gestion du Marais des Loirs sont éligibles aux subventions de ce programme, au travers de la signature d'une convention pour la gestion durable des zones humides.

C'est une convention tripartite d'une durée de 4 ans, signée entre l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres et la ville d'Olonne sur Mer, dans laquelle le propriétaire et le gestionnaire s'engagent à mettre en œuvre les actions définies dans le plan de gestion.

Le document identifie les actions concernées, leur coût ainsi que le taux de subventionnement afférent.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité
- autorise Madame le Maire à signer la convention et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

Olonne sur Mer, le 11 mars 2016

Florence PINEAU

Maire d'Olonne sur Mer